

Cabinet du préfet
Service interministériel
de défense et de protection civile

La Roche-sur-Yon, le 22 octobre 2025

Tél. : 02 51 36 71 92

**MESSAGE D'ALERTE SUR LA MISE EN VIGILANCE
DE **NIVEAU ORANGE** POUR VENTS VIOLENTS**

Expéditeur : le préfet de la Vendée

Destinataires pour action :

Maires de Vendée

Le préfet de la Vendée, au vu des informations transmises par Météo-France décide l'état d'alerte météorologique de niveau **ORANGE** pour **vents violents**. Il convient d'être vigilant et de se tenir informé de l'évolution météorologique.

Type de phénomène :

Début d'événement prévu le jeudi 23 octobre 2025 à 06:00

Fin de phénomène prévue le jeudi 23 octobre 2025 à 14:00

Qualification du phénomène :

Forte tempête automnale se produisant après une longue période de temps calme.

Évolution prévue :

En fin de nuit de mercredi à jeudi, le vent d'ouest déjà soutenu se renforce encore, en particulier sur la côte atlantique. On attend près des côtes, un vent de secteur ouest à sud-ouest atteignant entre 110 et 120 km/h en rafales et jusqu'à 130 km/h localement. Dans l'intérieur des terres, le vent soufflera entre 90 et 100 km/h en rafales et jusqu'à 110 km/h au passage des averses les plus fortes. En cours d'après-midi, les rafales diminuent en intensité atteignant environ 70/80 km/h.

Consignes aux maires :

Dès le début de la période à risque (le jeudi 23 octobre 2025 à 6 heures), les maires prendront toutes mesures permettant d'assurer l'information, la protection et le soutien de leur population au regard du risque annoncé, et pourront activer leur Plan communal de sauvegarde (PCS).

Les maires sont invités à se tenir au courant de l'évolution de la situation et à prendre les précautions d'usage.

Des indications peuvent leur être apportées par la préfecture (SIDPC) : 02.51.36.71.92 ou auprès du répondeur de Météo-France au 05.67.22.95.00 ou sur les sites internet www.vendee.gouv.fr et <https://vigilance.meteofrance.fr>

Conséquences possibles

- Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées relativement importantes.
- Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées.
- Des branches d'arbre risquent de se rompre.
- Les véhicules peuvent être déportés.
- La circulation routière peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière.
- Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone.

Conseils de comportement

- Limitez vos déplacements. Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent.
- Ne vous promenez pas en forêt et sur le littoral.
- En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers.
- N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas aux fils électriques tombés au sol.
- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.
- Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.

Le préfet,
pour le préfet,
le sous-préfet, directeur de cabinet,



Maxime LECONTE